



D'un livre à l'autre

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION – SALON DU LIVRE JEUNESSE AFRO-CARIBÉEN 2026

Organisateur : Association D'un Livre à l'Autre, régie par la loi du 1er juillet 1901,

SIRET : 801 306 556 00011 – APE : 9499Z

Tél. : +33 6 20 42 23 71

Mail : dunlivrealautre1@gmail.com

1. Objet

Les présentes conditions générales d'inscription (CGI), ci-après « les Conditions Générales » régissent les relations entre l'association D'un Livre à l'Autre, ci-après « l'Organisateur » et toute personne physique ou morale, ci-après « l'Exposant », participant à la 11e édition du Salon du Livre Jeunesse Afro-Caribéen 2026, ci-après « le Salon », les 7 et 8 novembre 2026. L'Organisateur se réserve la faculté de modifier les conditions générales si besoin de répondre à des nouvelles normes réglementaires et/ou de sécurité. Toute modification sera portée à l'Exposant par voie orale ou écrite.

2. Thème et objectifs

Thème : « **Le pouvoir des images : se voir, se lire, se rêver !** ». Cette édition met à l'honneur la puissance des images dans la construction des identités et la transmission des cultures afro-caribéennes. Les images dans la construction des identités, la transmission des cultures et la formation des imaginaires. Qu'il s'agisse d'illustrations, de films d'animation, de bandes dessinées ou d'images médiatiques, celles-ci participent à forger des regards sur le monde. Nous proposerons de réfléchir ensemble à la puissance de l'image pour représenter, révéler, transmettre ou déconstruire nos identités afro-caribéennes.

3. Conditions de participation

La participation est ouverte aux maisons d'édition, aux librairies, aux créateurs, aux auteurs auto-édités disposant d'au moins une parution récente en 2025-2026 et aux associations culturelles. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande ne correspondant pas à la ligne éditoriale ou aux valeurs du Salon.



D'un livre à l'autre

Toute infraction à l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales ou de toute autre décision inhérente à l'organisation du Salon pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'Exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation.

4. Inscription et validation

L'inscription se fait via le formulaire HelloAsso (**du 18 mars au 30 juin 2026 à 00h00**). Les inscriptions seront confirmées par e-mail au fur et à mesure, après réception du paiement intégral.

5. Tarifs et modalités de paiement

- Éditeurs/libraires/créateurs : 250€ / 2 jours
- Auteurs auto-édités/associations : 180€ / 2 jours

Inscriptions et paiement uniquement par HelloAsso :

https://www.helloasso.com/associations/association-d-un-livre-a-l-autre/boutiques/inscription-exposants-salon-2026?_gl=1%2ah488dm%2a_gcl_au%2aMTc1NjgwMjEwMy4xNzcyNDQ1MTA3Ljg1Mjl3MzY4OS4xNzczMTQ1NjI3LjE3NzMxNDU5MzM

6. Attribution des stands

Chaque Exposant dispose d'un espace de 4 m² avec une table de 1,80 m. Les stands sont attribués par l'Organisateur selon les contraintes logistiques. Les emplacements ne peuvent être ni cédés, ni échangés, ni transférés.

Si pour des raisons impératives l'Organisateur se trouve dans l'obligation de modifier partiellement ou totalement les emplacements ou installations et/ou leur environnement, aucune réclamation ne sera recevable et l'Exposant s'engage à se conformer aux décisions prises.

7. Annulation, désistement et remboursement

Toute demande d'annulation doit être envoyée par courrier recommandé avec accusé réception à l'Organisateur.



D'un livre à l'autre

Annulation écrite 15 jours ouvrés avant : remboursement à 50%. Moins de 15 jours : aucun remboursement. Absence le jour J : aucun remboursement. En cas d'annulation du Salon pour force majeure, seul le montant versé sera remboursé.

En cas d'absence non justifiée, l'Organisateur se réserve le droit de réattribuer l'emplacement sans que l'Exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

8. Obligations de l'Exposant

L'Exposant s'engage à respecter les horaires, la propreté, la sécurité et à maintenir son stand pendant toute la durée du Salon. Son stand devra être en permanence occupé par au moins un de ses représentants durant les horaires d'ouverture.

9. Responsabilité et assurance

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens. L'Exposant doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant sa participation.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de décision de fermeture d'un stand ordonné par la Commission de sécurité pour l'inobservation des règlements de sécurité en vigueur.

Dans le cas où la responsabilité de l'Organisateur serait recherchée en raison d'un manquement par l'Exposant aux obligations qui lui incombent aux termes de la loi ou des présentes Conditions Générales, ce dernier s'engage à garantir l'Organisateur contre toute condamnation prononcée à son encontre, cette garantie couvrant tant les dommages et intérêts qui seraient éventuellement versés que les frais y afférents.

L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages qualifiés d'indirects notamment les dommages résultant d'une perte de profits ou de manque à gagner.

10. Droit à l'image

L'Exposant autorise l'Organisateur à capter et diffuser des images dans un cadre non commercial. **Opposition possible par écrit avant le 18 octobre 2026.**



D'un livre à l'autre

L'Organisateur reste seul propriétaire de ses marques, dessins et modèles, logos et expressions graphiques comme toute autre œuvre susceptible d'être protégée par des droits de propriété industrielle ou intellectuelle. Toute utilisation de la marque ou de tout signe distinctif appartenant à l'Organisateur devra obligatoirement faire l'objet d'un accord écrit et préalable.

11. Données personnelles

Les données sont collectées pour la gestion du Salon et traitées conformément au RGPD (UE 2016/679). Droit d'accès, rectification et suppression sur demande à dunlivrealautre1@gmail.com.

L'Exposant s'engage également à faire respecter, en cas de collecte de données personnelles des visiteurs, les normes RGPD en vigueur.

12. Litiges et juridiction compétente

Tout différend sera soumis au tribunal compétent du ressort du siège social de l'Organisateur après tentative de résolution amiable non-aboutie.

Loi applicable : française.

Fait à Clichy, le 25/03/2026

L'équipe du Salon du livre jeunesse afro-caribéen